

Le Conseil Municipal approuve cette suggestion

Il est demandé qu'un point d'eau permanent avec robinet soit établi.

Il pourrait être situé au square de la Libération. Il est aussi demandé que le caniveau de la rue Camoufle en bordure de la rue du Général Leclerc soit supprimé.

Le Conseil Municipal approuve cette demande.

La séance est ensuite levée à 24 heures.

(Signature) *M. Denenz* *Denenz* *Denenz*
(Signature) *Denenz* *Denenz* *Denenz*
(Signature) *Denenz* *Denenz* *Denenz*

Séance du quinze juillet mil neuf cent soixante-trois

Le quinze juillet mil neuf cent soixante-trois à vingt heures quarante-cinq le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son maire

Retraient présents : M. Judith Marie, Denenz adjoint, Baulieu, Gilles, Violette, Segond, Cimont, Truffaut, Parant, Robert Bourisse, Loyillon, Nice, Rabiez

Secrétaire : M. Nice

Le Président ouvre la séance et le Secrétaire lit le compte rendu de la séance du 18 mai 1963 qui est adopté à l'unanimité.

Il entretient ensuite l'Assemblée de son échange de correspondance avec Monsieur Renaudin, Président d'Honneur de la Société Centrale de Banque qui est intervenu auprès du Crédit Foncier de France pour l'obtention d'un prêt de 240.000 f. destiné au financement des nouvelles tranches du réseau d'égout à établir dans notre localité dont il a été question dans la réunion du 18 mai.

Les modalités de l'emprunt seraient les suivantes : versement d'une fraction de 120.000 francs dès maintenant et la seconde de 120.000 francs également en janvier 1964. Taux de l'intérêt 6.3% délai de remboursement 20 ans.

Le Maire pense que cette offre de prêt est à accepter ; elle nous permettrait d'accélérer l'assainissement de notre pays et sans doute, dans des conditions qui, étant donné la hausse des prix en marche constante, compenseraient notablement la différence de taux d'intérêt (le taux fixé étant de 0.85 % supérieur au taux normal). Il ajoute que le projet déposé après son vote par le Conseil Municipal le 18 mai, actuellement étudié par les Ponts et Chaussées, sollicitant la subvention d'usage, n'aurait pu être réalisée qu'en 1965 si le programme de 1964 l'avait fermé. Il sera avec l'ingénieur T.P.E. si sur d'autres rues (rue de la Fontaine, rue Charpentier, et rue de Kerly) afin de continuer sans interruption l'assainissement dont notre localité a tant besoin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition qui lui est faite par le Crédit Foncier de France, et vote le projet d'emprunt à l'unanimité.

Le Maire lit ensuite une lettre de M^r Massuelle pharmacien à Kernevez, l'informant de la fermeture de son officine dans l'après midi du 15 juillet pour répondre à l'imposition de son groupement syndical.

Il répond à quelques questions qui lui sont posées au sujet de l'urbanisation du territoire, provenant de l'extension du permis d'agglomération en précisant que, tout du fait de l'absence urbaniste que du promoteur, aucun avant-projet n'a été déposé.

La séance est ensuite levée à 22 h 45.

*J. Guittet
M. Gouezec
M. Monod
M. Bourdet
J. Guillemin
M. Le Gall
M. L. Fouqueray
P. R.
T. J. Tessier
D. H. J.*

Séance du neuf Septembre mil neuf cent soixante trois.

Le neuf Septembre mil neuf cent soixante trois à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire tous la